Réunion du 6 mai 2022

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale M3
Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés A8
Contrat Territorial Réservataire Employeur (CTRE)

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du

Conseil régional à la Commission permanente,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil Régional

relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande

publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Contrat Territorial Réservataire Employeur entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire pour le multi accueil « le Petit Prince », du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, figurant en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer ledit contrat.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément

aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs